SMP·PSL

Schweizer Milchproduzenten
Producteurs Suisses de Lait
Produttori Svizzeri di Latte
Producents Svizzers da Latg

Politique et contexte pour les producteurs·trices de lait

- Les revendications des producteurs·trices de lait

Stephan Hagenbuch

L’agenda politique

Iv. pa. 19.475 Trajectoires de réduction (PPh, N&P)

Mini-politique agricole 22+

Train d’ordonnances 2023

Loi sur les douanes, OMC 24 (Abou Dabi)

Budget 2024 & plan des finances 2025-2027

Stratégie Climat pour l’agriculture et l’alimentation 2050 (OFAG, OSAV, OFSP)

Initiatives: biodiversité, ~~paysage~~, *alimentation, etc.*

Élections 2023(-2027)

Politique agricole 2030+ - xx

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031

Les élections de 2023 ne sont pas encore terminées!

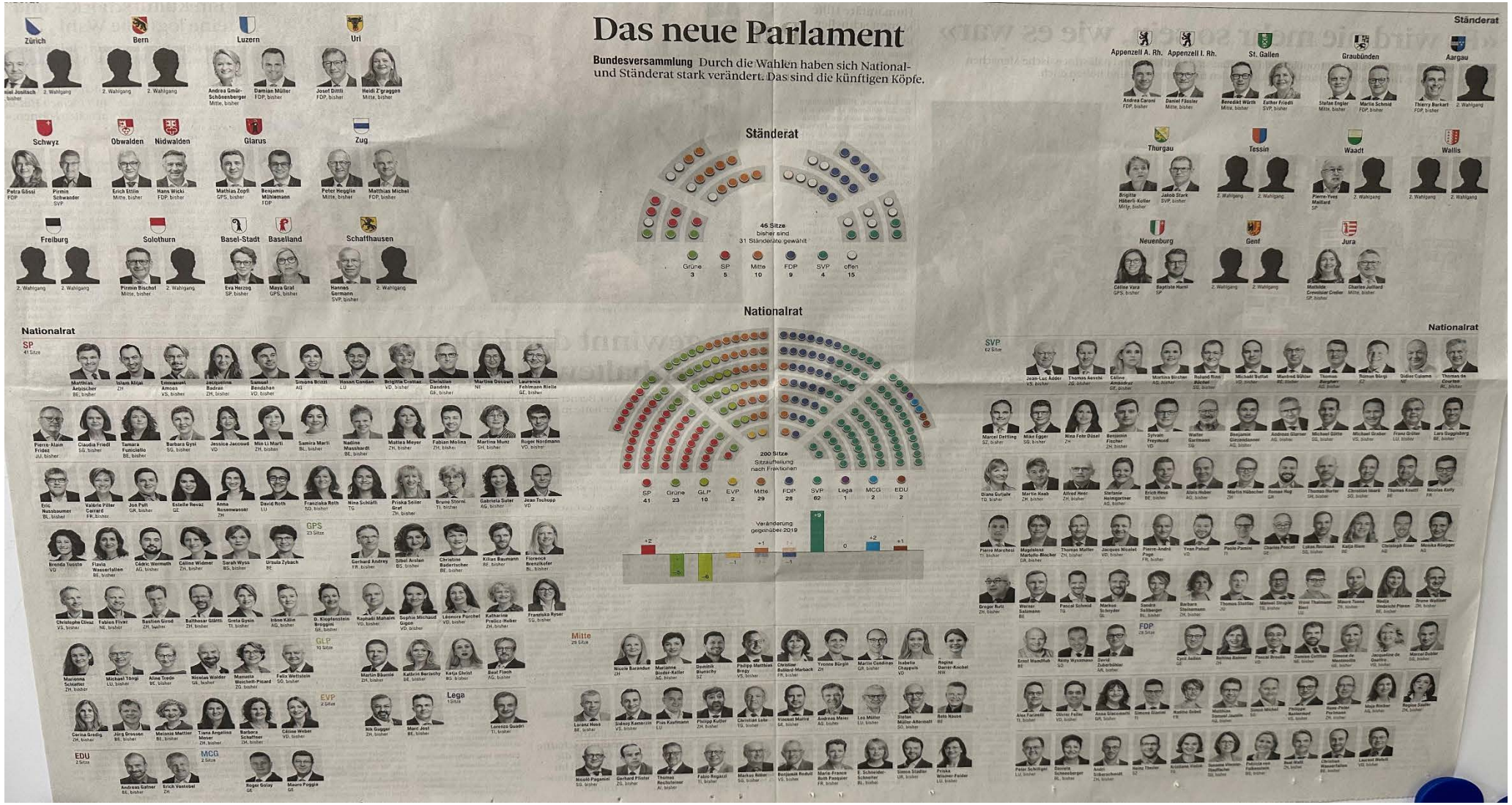

Train d’ordonnances agricoles 2023 (décision du CF du 1.11.2023)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Berne, le 1er novembre 2023**

Les éleveurs de bovins doublement sous pression

Aujourd'hui, le Conseil fédéral a publié les décisions importantes concernant le train d'ordonnances agricoles 2023 et le message relatif au budget 2024. Bien qu'il ait répondu à la demande de la branche laitière de renoncer au versement direct des suppléments pour le lait transformé en fromage et de non-ensilage, la fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL) ne peut pas approuver cette révision. La diminution linéaire de 2,2 % des paiements directs et les réductions supplémentaires des montants de différents postes pénalisent doublement les éleveurs de bovins. PSL est très déçue que la plupart des améliorations proposées dans un esprit constructif lors de la consultation n'aient pas été retenues. Il est clair que le Parlement devra apporter des corrections lors des débats de décembre 2023 sur le budget 2024.

Chaque année a lieu une procédure de consultation ordinaire sur le train d'ordonnances agricoles, lequel est ensuite adopté par le Conseil fédéral. PSL continuera à se battre pour défendre les intérêts des détenteurs de bétail laitier. Elle demande au Parlement de corriger le budget en décembre afin d'annuler les réductions linéaires.

Coupes globales appliquées à l'agriculture!
Le Conseil fédéral a fait passer l'intégralité du programme de réductions proposé dans le budget 2024. Le budget agricole subit donc une réduction linéaire de 2,2 %. D'autres coupes sont liées au fait que les programmes relatifs au système de production sont mis en œuvre de manière exemplaire par l'agriculture. L'argent manque désormais pour verser à chacun les contributions promises. La Confédération a ainsi manqué de prudence dans l'organisation du financement des nouvelles contributions au système de production. Les éleveurs de bovins en font les frais avec des exigences plus élevées, des coûts plus importants, une inflation en hausse et une pression accrue sur le marché. Le fait que l'agriculture puisse faire état de dépenses constantes au cours des vingt dernières années est totalement oublié.

Les éleveurs de bovins sont doublement pénalisés
On a longtemps fait pression pour que la détention à l'attache soit abandonnée. Beaucoup ont cédé à la pression et ont fait des investissements coûteux dans de nouvelles étables à stabulation libre. Or, les contributions SST doivent maintenant être réduites de 90.- à 75.- francs par UGB. On pénalise ainsi précisément ceux qui se sont engagés, ces derniers subissant ainsi une deuxième pénalité en plus de la réduction linéaire de 2,2 %. Les éleveurs de bovins sont durement touchés, en particulier dans les régions de plaine.

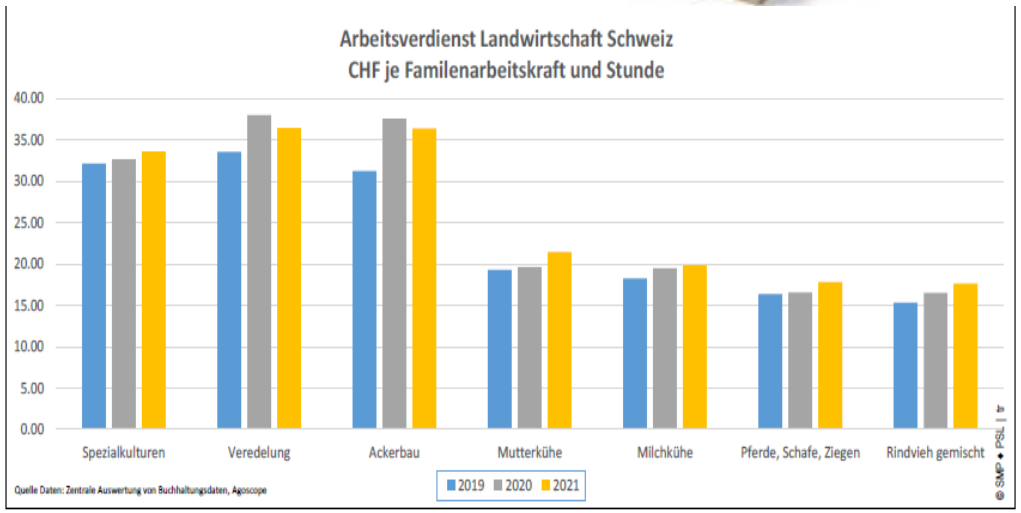

Pas de contre-projet à l'initiative biodiversité

Der Ständerat bleibt dabei: Kein Gegenvorschlag zur Biodiversitäts-Initiative

Die Umweltkommission der Kleinen Kammer lässt sich nicht von einem Gegenvorschlag überzeugen. Auch die als Kompromiss gedachte, vereinfachte Version schlägt sie aus.

Geltendes Recht reicht

«Mit 7 zu 5 Stimmen bei einer Enthaltung hält die Kommission an ihrem Entscheid fest, nicht auf die Vorlage für den indirekten Gegenvorschlag zur Biodiversitäts-Initiative einzutreten», heisst es einer Mitteilung. Die Umweltkommission des Ständerats (Urek-S) ist demnach weiterhin der Meinung, mit dem geltenden Recht könnten ausreichend Flächen mit besonderer Bedeutung für die Biodiversität gesichert werden.

Biodiversitätsinitiative
Initiative Biodiversité
Iniziativa Biodiversità

«Letzte Gelegenheit» in der Wintersession

Im Kompromiss für den Gegenvorschlag seien sämtliche Bedenken des Ständerats berücksichtigt worden, schreiben der Trägerverein und das Initiativkomitee der Biodiversitäts-Initiative in einer Mitteilung. Die Ablehnung der Urek-S ist für die Absender daher unverständlich. Der neu gewählte Ständerat habe nun die Chance, den knappen Entscheid seiner Kommission in der anstehenden Wintersession noch zu korrigieren.

Lehnt die Kleine Kammer den Gegenvorschlag erneut ab, ist er definitiv vom Tisch und die Initianten werden ihre Vorlage entsprechend nicht zurückziehen.

«Initiative pour une alimentation sûre»

Notre approvisionnement alimentaire dépend à 50% de l'étranger et n'est pas garanti en cas d'importations en baisse. Pour assurer la sécurité alimentaire, la Confédération vise un taux d'auto-approvisionnement net d'au moins 70 %. Pour ce faire, elle doit promouvoir une alimentation basée davantage sur les denrées végétales et orienter l'agriculture et l'industrie alimentaire dans cette direction. Aucune forme d'alimentation n'est exclue. Il faut en outre

«Initiative pour une alimentation sûre»

Initiative populaire fédérale
« Pour une alimentation sûre – grâce au renforcement de la production indigène durable, à davantage de denrées alimentaires végétales et à une eau potable propre (initiative sur l'alimentation) »

Nouveau texte en rouge. La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 104a Sécurité alimentaire

[1] En vue d'assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, y compris en eau potable propre, la Confédération crée des conditions pour :

a. la préservation des bases de la production agricole, notamment des terres agricoles, de la biodiversité et de la fertilité du sol ainsi que la promotion de plants et semences naturels et reproductibles ;

a^{bis}. la préservation des ressources d'eau souterraine pour le captage durable de l'eau potable ;

b. une production de denrées alimentaires adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources de manière efficiente ;

c. une agriculture et un secteur agroalimentaire répondant aux exigences du marché tout en étant durables et respectueux du climat ;

d. des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire ;

e. une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources.

[2] La Confédération vise un taux d'auto-approvisionnement net d'au moins 70 %. À cette fin, elle prend notamment des mesures destinées à promouvoir un mode d'alimentation davantage axé sur les denrées alimentaires végétales ainsi qu'une agriculture et un secteur agroalimentaire répondant à cette exigence.

[3] La Confédération et les cantons conçoivent leurs subventions, la promotion de la recherche, du conseil et de la formation ainsi que d'autres incitations étatiques de sorte qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions des al. 1 et 2.

Art. 74 Protection de l'environnement

Art. 74a Conservation des écosystèmes et de la biodiversité

[1] Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons veillent à la conservation des écosystèmes et de la biodiversité.

[2] La Confédération n'autorise notamment plus le dépassement des valeurs maximales que l'Office fédéral de l'agriculture et l'Office fédéral de l'environnement ont définies en 2008 pour le phosphore et les composés azotés comme objectifs environnementaux pour l'agriculture et qui sont essentielles pour la qualité des eaux, la fertilité du sol et la biodiversité.

Art. 197, ch. 15 Disposition transitoire ad art. 74a et 104a

[1] La Confédération et les cantons édictent leurs dispositions d'exécution relatives aux art. 74*a* et 104*a*, al. 1, phrase introductive et let. a, a^{bis} et c, 2 et 3 dans un délai de cinq ans à compter de l'acceptation de ces articles par le peuple et les cantons.

[2] La législation d'exécution de la Confédération règle notamment les instruments permettant de remplir les nouvelles prescriptions des art. 74*a* et 104*a*, al. 1, phrase introductive et let. a, a^{bis} et c, 2 et 3 dans un délai de dix ans à compter de l'acceptation de ces articles. S'agissant du taux d'auto-approvisionnement net visé, la loi fixe également des objectifs intermédiaires.

[3] Les adaptations nécessaires de la production agricole sont établies de manière à être socialement supportables et sont soutenues financièrement par la Confédération.

La discussion sur la PA 2030 commence maintenant!

- PSL s'engage dans le groupe d'accompagnement, représentée par **Boris Beuret** (président)
- Les réponses de la base à l'enquête de l'USP doivent nous donner des indications.
- Merci pour votre participation: **lien dans la newsletter PSL de novembre 2023**

Wie wird sich Ihrer Meinung nach Ihre Produktion in den nächsten Jahren (bis 2030) entwickeln? Bitte geben Sie unten an, welcher Produktionszweig sich wie entwickeln wird:

	Falls Produktionszweig noch nicht besteht		falls Produktionszweig bereits besteht			
Tierische Produktion	**Nicht beginnen** ×	**Beginnen** ▶	**Ausbauen**	**weiterführen** →	**reduzieren**	**Aufhören** ⏻
Lait	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Engraissement des veaux	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Engraissement des taureaux	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Élevage allaitant	☐	☐	☐	☐	☐	☐

La discussion sur la PA 2030 commence maintenant!

Schweizer Bauernverband
Union Suisse des Paysans
Unione Svizzera dei Contadini
sbv | usp | usc

Ist-Zustand gemäss Lebensmittelpyramide

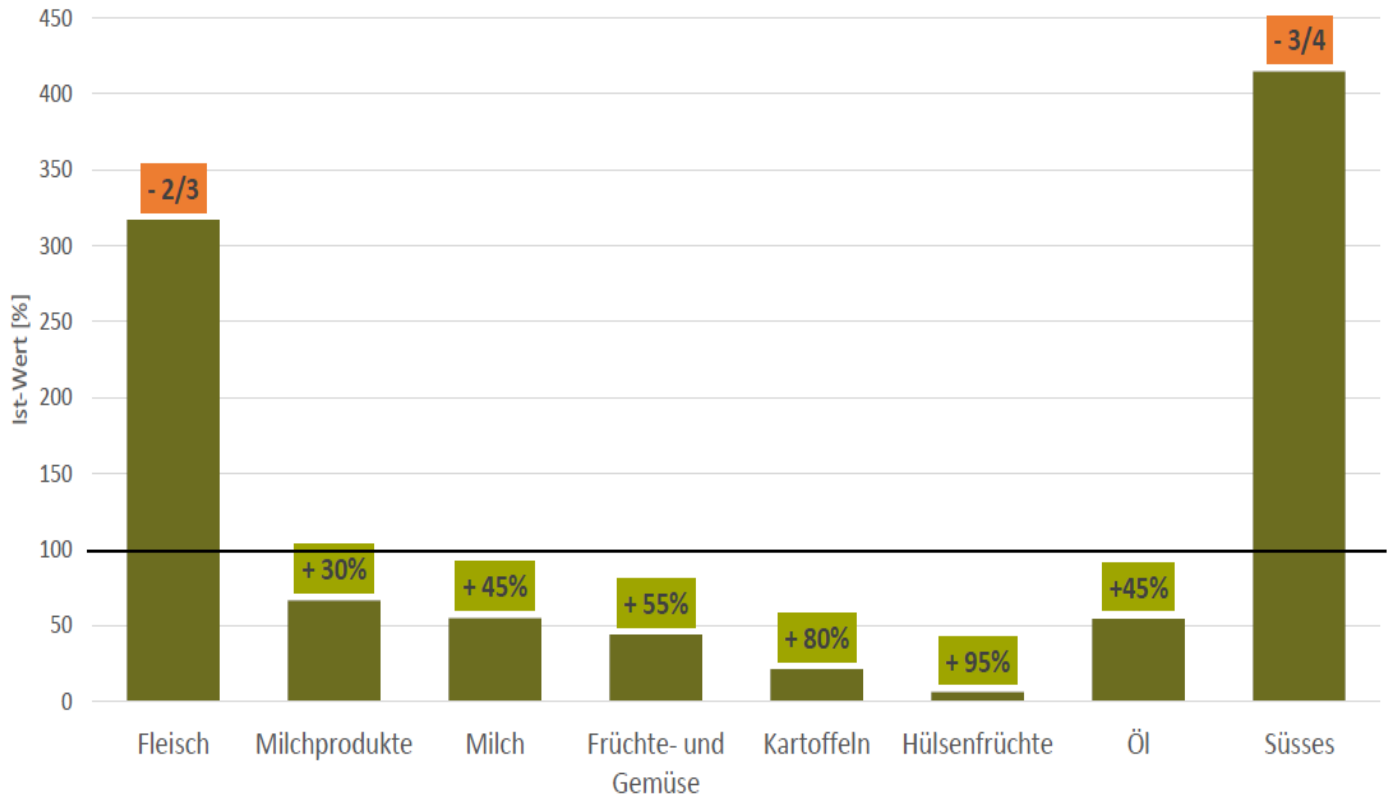

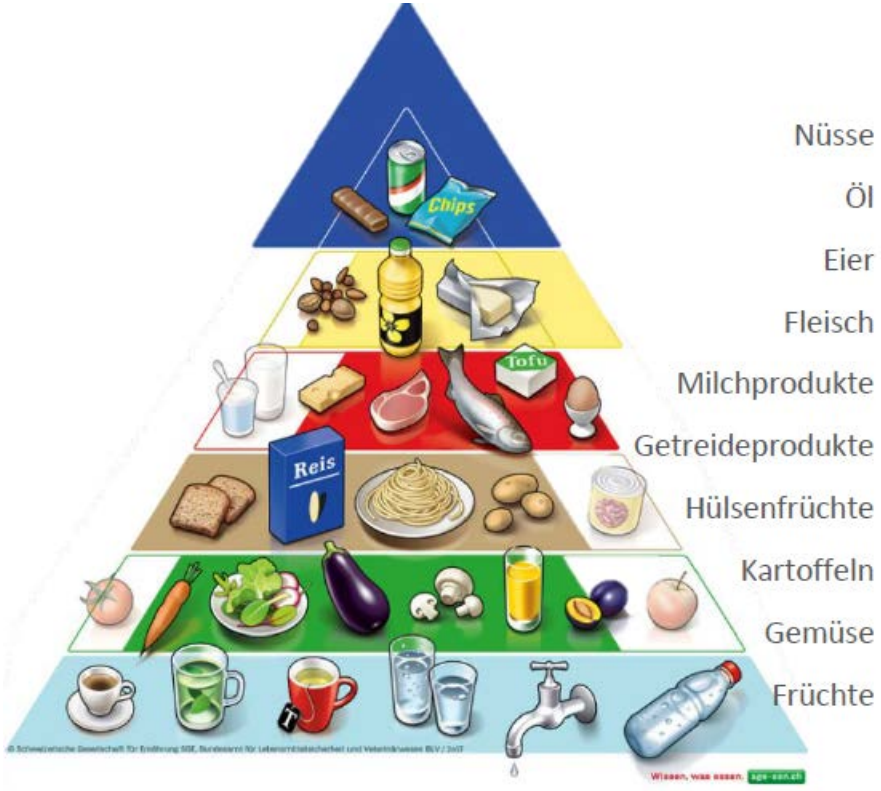

Quelle: SGE

Finances fédérales

Réductions du budget 2024, etc.:

- On ignore aujourd'hui quelles seront les réductions prévues dans le **train d'ordonnances** 2023.
- Le CF propose **des coupes transversales** supplémentaires de 2,2 % dans le budget 2024 («frein à l'endettement») pour les dépenses faibles et non liées (DEFR):
  - –54,84 millions pour les paiements directs; c'est-à-dire que chaque bénéficiaire ne recevrait pour 2024 que 98 % des montants.
  - –11,20 millions pour la promotion des ventes (y compris le vin)
  - –3,90 millions pour la production animale
  - –4,00 millions pour la production végétale (contributions pour les cultures particulières)
  - «les suppléments accordés à l'économie laitière sont fortement liés» (au moins d'après le budget du DEFR, p. 181)
  - Le frein à l'endettement (2024) ne «donne de l'air» que pour environ **18,3 millions CHF.**
  - L'USP veut en même temps une augmentation:
    - +3 millions pour la «santé animale»
    - +3 à 7 millions pour la protection des troupeaux (DETEC)
    - +0,5 million pour la production d'œufs indigène
- Consultation du 28 juin 2023: Mesures visant à **alléger le budget à partir de 2025** (dépenses liées) : Non, l'agriculture est un secteur qui n'a pas connu de hausse des dépenses au cours des 20 dernières années!

Finances fédérales

Enveloppes financières 2026-2029

- Période de consultation 11.10.2023-24.1.2024: PSL prend position.
- Le montant total des trois enveloppes financières agricoles doit être fixé pour la période 2026-2029:
  - Montant de 13,67 milliards CHF
  - Baisse de 347 millions CHF (–2,5 %) par rapport au montant de la période en cours 2022-2025

Ceux dont les dépenses sont restées constantes au cours des 20 dernières années doivent maintenant «payer» pour ceux qui ont reçu davantage de moyens au cours des dernières années. Cela ne va pas!

Traktoren fahren meist ausserhalb der Strassen, weshalb die Bauern einen Grossteil ihrer Treibstoffabgaben zurückerstattet erhalten. Foto: Christian Beutler (Keystone)

Bundesrat überdenkt verbilligten Diesel für Bauern und Pistenbullys

Treibstoffabgaben Landwirte und Skigebiete erhalten die Mineralölsteuer zurückerstattet. Wegen des Klimas stellt die Regierung dies nun infrage. Doch der Widerstand ist gross.

Des objectifs ambitieux pour l'agriculture et le secteur agroalimentaire

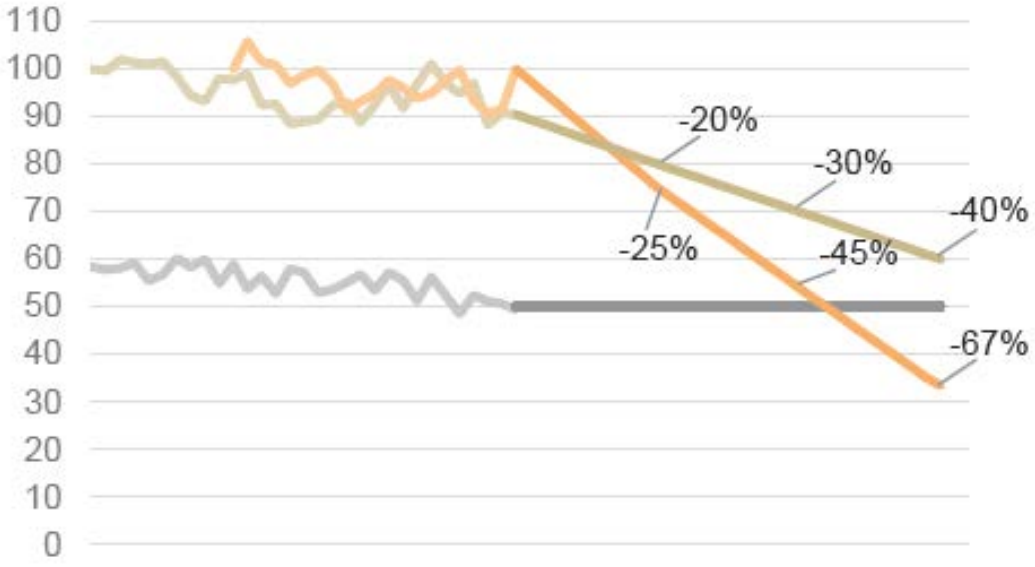

(1) Contribution minimale de la production intérieure à l'approvisionnement alimentaire de la population [en %]

(2a) Empreinte GES maximale de l'alimentation par personne [en millions de tonnes d'éq.-CO_2[87]]

(2b) Émissions GES maximales de l'agriculture [en millions de tonnes d'éq.-CO_2[89]]

(1) La production agricole intérieure est adaptée au climat et aux conditions locales : elle contribue à hauteur d'au moins 50 % aux besoins alimentaires de la population en Suisse en tenant compte du potentiel de production du site et de la capacité d'absorption des écosystèmes[84].

(2a) La population en Suisse se nourrit de manière saine et équilibrée, respectueuse de l'environnement et des ressources : son régime alimentaire est conforme aux recommandations de la pyramide alimentaire suisse, et l'empreinte de gaz à effet de serre de l'alimentation par habitant est réduite d'au moins deux tiers par rapport à 2020[85].

(2b) L'agriculture suisse est plus respectueuse du climat, ce qui signifie concrètement que les gaz à effet de serre de la production agricole intérieure sont réduits de 40 % au moins par rapport à 1990[86]. Les émissions restantes sont compensées autant que possible.

Stratégie Climat: 2/3 des émissions liées à l'alimentation sont importées

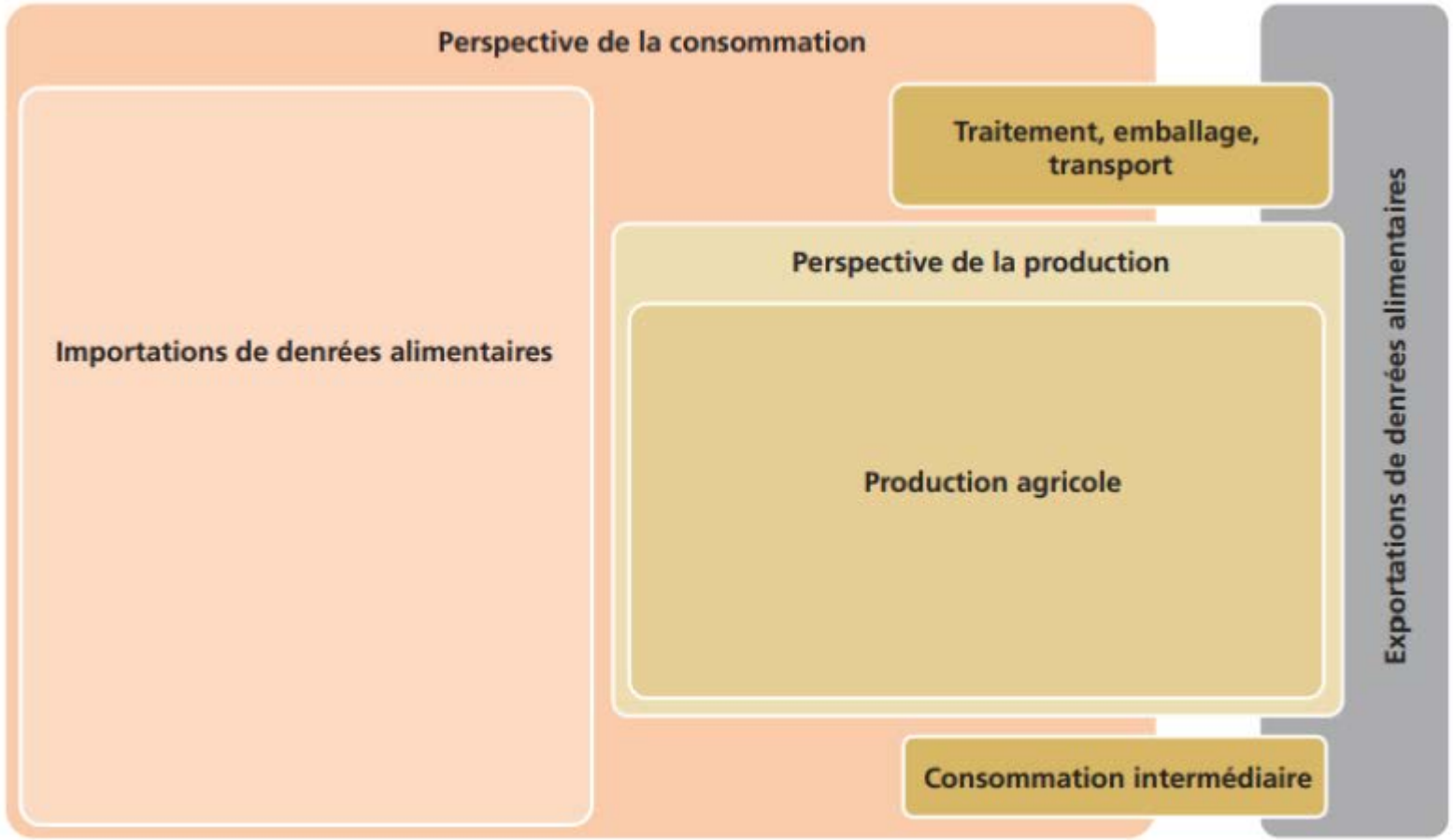

L'empreinte GES des ménages suisses pour les denrées alimentaires s'élève à 16,8 millions de tonnes, dont 5,8 millions seraient produites en Suisse, le reste étant émis à l'étranger lors de la fourniture des denrées alimentaires et des intrants importés.

L'agriculture suisse serait responsable de 7,2 millions de tonnes d'éq.-CO_2, ce qui correspond à 14,3 % des émissions globales en Suisse.

Stratégie Climat: Objectifs ok, mais...

Des objectifs louables – des mesures un peu unilatérales:

- Le caractère obligatoire des mesures est inversement proportionnel au potentiel de réduction scientifique:
  - **Obligatoire** dans la production agricole indigène (importance de la production animale)
  - **Recommandation** en matière de consommation (acceptation politique/liberté de choix, réalité du marché)
  - **Non-contraignant** et contre-productif en matière d'importations/de protection douanière («souhait de discussions substantielles dans le cadre de l'AELE», etc.)
  - **Ne prend pas en compte** les contradictions: Élevage amateur/de loisirs sur les meilleures terres arables / efficacité énergétique des fourrages (plaine) / réalités du marché dans l'agriculture suisse
- La perspective des «GES en fonction de la teneur en nutriments des aliments» est absente du rapport.
- Une base scientifique quelque peu douteuse. Le méthane doit désormais être calculé différemment!
- Manque de financement (hypothèse de redistribution)

Stratégie Climat: L'impact d'un changement de calcul

La méthode de mesure n'est plus un sujet tabou:

- La méthode GWP_{100} est la base officielle: 2021 = 4,3 millions de t d'éq.-CO_2
- La méthode GWP* est désormais reconnue scientifiquement: 2021 = 0,6 t d'éq-CO_2*

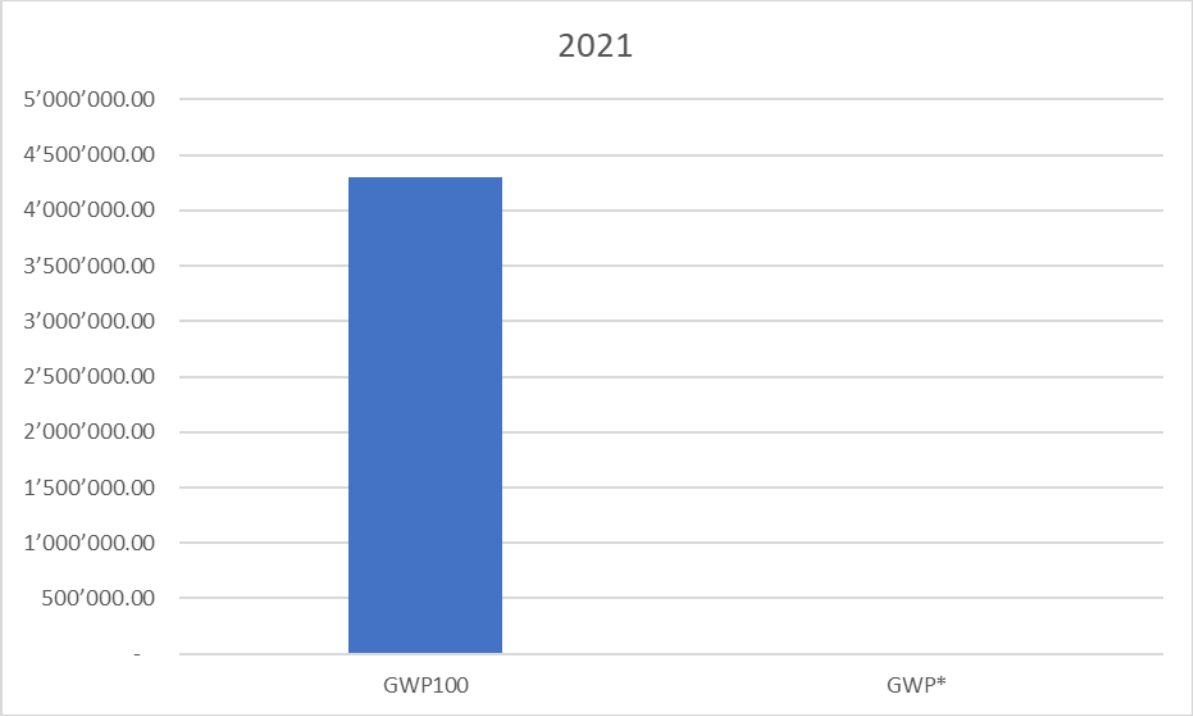

Le méthane, polluant atmosphérique à courte durée de vie

Les trois principaux gaz à effet de serre sont le dioxyde de carbone (CO_2), le protoxyde d'azote (N_2O) et le méthane (CH4). Ces gaz concourent diversement à l'effet de serre et leurs durées de vie dans l'atmosphère diffèrent de l'une à l'autre. Celle du protoxyde d'azote est de 121 ans en moyenne, tandis que celle du dioxyde de carbone atteint environ un siècle ; toutefois, 20 à 40 % du CO_2 d'origine fossile peuvent rester plusieurs milliers d'années dans l'atmosphère[40]. En revanche, le méthane ne se maintient dans l'atmosphère qu'une douzaine d'années en moyenne. Par conséquent, les effets de ce gaz sur l'atmosphère, bien que beaucoup plus prononcés que ceux du dioxyde de carbone, s'estompent rapidement et ne se manifestent plus que faiblement après une vingtaine d'années. Si les émissions de méthane ou d'autres substances de courte durée de vie restent constantes pendant une longue période, elles ne provoquent qu'un faible réchauffement supplémentaire. Par contre, l'émission permanente de dioxyde de carbone ou d'autres substances de longue durée de vie entraîne une élévation constante de la température.[41]

Cette distinction ne figure pas dans les chiffres communiqués par les différents pays pour figurer dans les rapports internationaux sur le climat ; par conséquent elle n'apparaît pas non plus dans le calcul des bilans nationaux de gaz à effet de serre. Suivant les prescriptions appliquées au niveau international pour rendre compte de l'évolution du climat, le potentiel de réchauffement global des gaz à effet de serre sur 100 ans (GWP 100) est exprimé en équivalents CO_2. Cette conversion présente la particularité suivante : elle sous-estime de beaucoup les effets climatiques à court terme des substances à courte durée de vie comme le méthane, tout en exagérant nettement leurs effets à long terme[42]. Il existe une autre méthode (GWP*) qui consiste à convertir d'une façon plus réaliste les substances à courte durée de vie en équivalents CO_2. La méthode GWP100 reste pourtant la méthode convenue dans l'accord de Paris sur le climat (UNFCCC 2018), comme elle l'était dans le protocole de Kyoto (UNFCCC 1997). C'est donc pour des raisons de cohérence avec les rapports sur le climat que les chiffres énoncés dans la présente stratégie représentent des équivalents CO_2 convertis suivant la méthode GWP100[43].

Les modèles climatiques tiennent néanmoins compte de la différence entre les substances à courte durée de vie et celles qui ont une longue durée de vie. Il est donc indispensable et, à court

Stratégie Climat: Questions liées à l'alimentation...

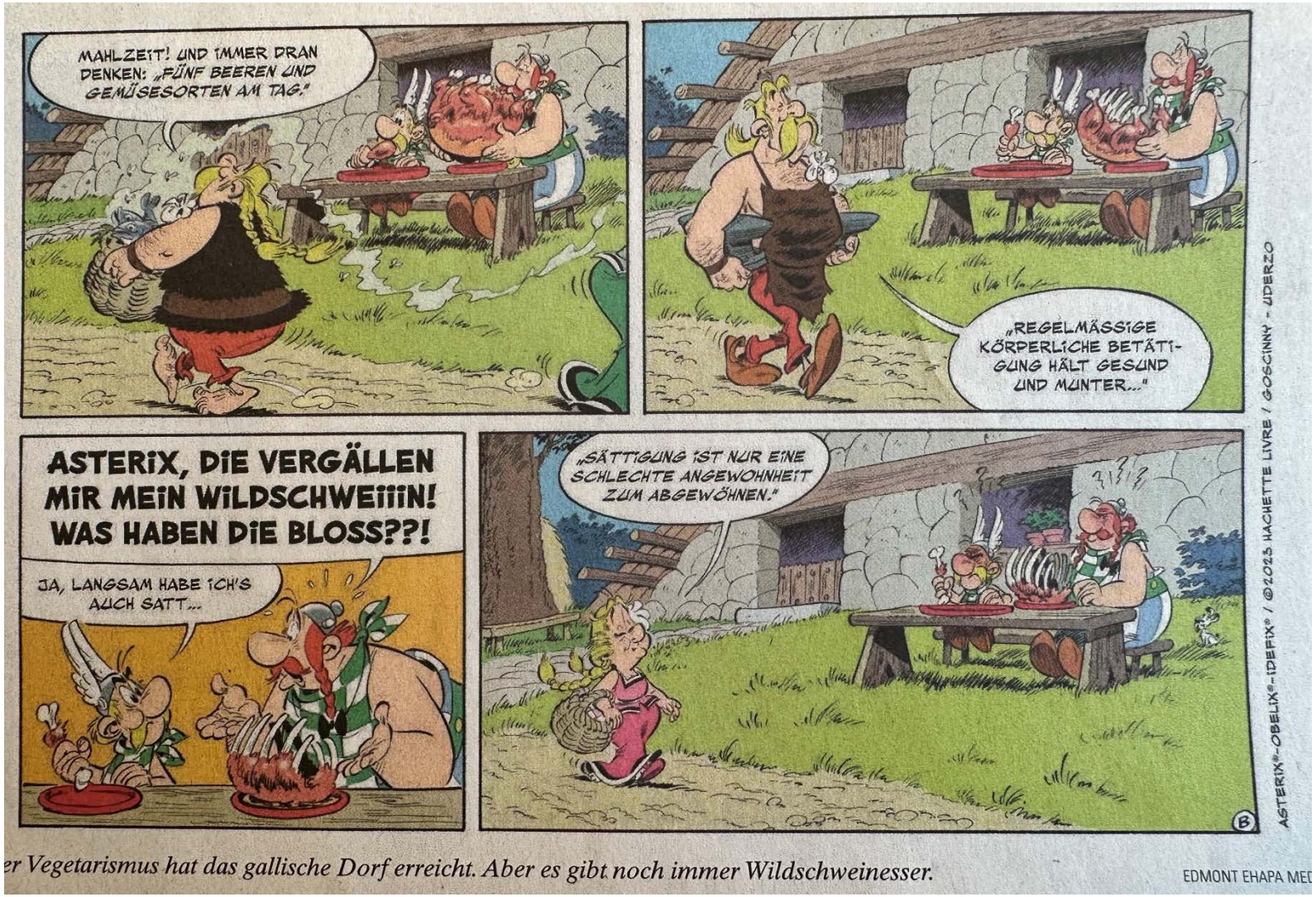

Stratégie Climat: Le lait fait partie de la solution

Mot-clé «**lait**»:

- La comparaison du panier d'achat des ménages suisses avec la «Pyramide alimentaire suisse» de l'OSAV et de la Société suisse de nutrition révèle surtout que la consommation de viande est trop élevée et que celle de produits laitiers, de légumes, de légumineuses et de fruits est trop faible (p. 8).
- Outre les différences d'empreinte GES entre aliments, les différences au sein d'un même aliment, par exemple le lait, peuvent également être importantes (p. 8).
- L'empreinte GES d'un morceau de bœuf, par exemple, est en moyenne environ deux fois moins grande si ce morceau est un produit dérivé de la production laitière que s'il provient d'un animal exclusivement destiné à la production de viande (p. 8).
- **Conclusion:** Dans l'alimentation, le «lait» garde sa place. En production animale, le «lait» est en principe largement reconnu comme un produit adapté aux conditions locales et basé sur les herbages grâce à la double fin; il subit une (forte) pression politique en plaine.